



Rapport annuel
2011-2012

230, rue Queen, bureau 450
Ottawa (Ontario) K1P 5E4

Téléphone : 613-947-6496
Télécopieur : 613-943-0923

Courriel : info@innovation.ca
Site Web : innovation.ca

ISBN 978-0-9866762-4-6
ISSN 1712-0608

INNOVATION.CA
FONDATION CANADIENNE | CANADA FOUNDATION
POUR L'INNOVATION | FOR INNOVATION

TABLE DES MATIÈRES

LA RECHERCHE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS	1
<hr/>	
LA FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION	2
L'infrastructure de recherche de pointe est un atout de taille pour le Canada	2
Une formule de financement qui a fait ses preuves	3
<hr/>	
MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	5
<hr/>	
RÉSULTATS 2011-2012	6
Feuille de route stratégique	6
Présentation des fonds.....	7
Maintien d'un haut degré de responsabilisation	10
Évaluation des retombées.....	10
Présentation et surveillance des résultats financiers	11
Communication avec les Canadiens.....	12
Amélioration de la prestation des fonds.....	12
<hr/>	
SOMMES PRÉVUES ET ENGAGÉES	14
<hr/>	
GOUVERNANCE	16
Conseil d'administration	16
Membres	17
Rémunération	19
<hr/>	
LA PROCHAINE ANNÉE – 2012-2013.....	20
<hr/>	
ÉTATS FINANCIERS.....	24
Rapport de l'auditeur indépendant	24
Bilan.....	25
État des résultats.....	26
État des flux de trésorerie	27
Notes complémentaires de l'exercice.....	28

LA RECHERCHE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) croit que la recherche est au service des collectivités.

L'une des meilleures façons d'assurer le succès du Canada sur la scène internationale est de mettre sa solide capacité de recherche au service des collectivités. Un système d'innovation dynamique engendre des retombées positives dans les collectivités comme la création d'emplois de qualité, de croissance industrielle, de nouvelles entreprises, de meilleurs services publics, d'infrastructures améliorées et d'un environnement plus propre et plus sain. Voilà la stratégie fructueuse qui a déjà été adoptée par plusieurs collectivités dynamiques et florissantes aux quatre coins du pays.

L'Université de l'Île-du-Prince-Édouard joue un rôle de premier plan dans l'émergence d'une grappe de recherche en biosciences qui se concentre à établir des partenariats fructueux avec des industries régionales clés comme les pêcheries et l'agriculture. À Saskatoon, des gens de tous les secteurs de la société ont appuyé la construction de l'installation nationale de recherche sur le rayonnement synchrotron à l'Université de la Saskatchewan. La recherche qui y est effectuée a servi à dynamiser la collectivité, permettant à l'installation de réaliser ses aspirations en ayant un rayonnement international. De son côté, les entreprises composant l'industrie des sables bitumineux de l'Alberta ont reconnu l'apport des universités et des collèges dans la province. Ainsi, afin de mieux s'intégrer aux collectivités où elle est établie, elle s'est tournée vers les chercheurs pour trouver des moyens de devenir plus efficace et écologique.

Les investissements soutenus du gouvernement du Canada ont créé un écosystème de recherche dynamique au pays. La FCI est aujourd'hui un élément essentiel de cet écosystème en finançant l'infrastructure de recherche – pilier de la création de nouvelles connaissances et carrefour intersectoriel de la découverte, de la recherche de solutions et de l'innovation.

LA FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

Créée en 1997 par le gouvernement du Canada, la FCI accroît notre capacité à mener des projets de recherche et de développement technologique de calibre mondial dont bénéficient les Canadiens et les personnes partout dans le monde. L'investissement de la FCI dans une infrastructure de pointe permet aux universités, aux collèges, aux hôpitaux de recherche et aux établissements de recherche à but non lucratif d'attirer et de retenir le meilleur talent au monde, de former la prochaine génération de chercheurs, d'appuyer l'innovation dans le secteur privé et de créer des emplois de qualité qui renforcent la position du Canada dans l'économie du savoir.

L'infrastructure de recherche de pointe est un atout de taille pour le Canada

La FCI finance l'infrastructure de recherche – équipements perfectionnés, laboratoires, bases de données, spécimens, collections scientifiques, ordinateurs, logiciels et liens de communication – nécessaire pour mener des travaux de recherche axés sur les découvertes et stimuler l'innovation. Les investissements dans l'infrastructure de recherche permettent la création et l'épanouissement de partenariats et de collaborations. Ils favorisent la collaboration entre les établissements de recherche et les secteurs public, privé et à but non lucratif dans un large éventail de projets et de disciplines.

SOMMES ALLOUÉES À LA FCI PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

Février 1997

800

millions de dollars

Février 1999

200

millions de dollars

Février 2000

900

millions de dollars

Octobre 2000

500

millions de dollars

Mars 2001

750

millions de dollars

Dotés d'une infrastructure de calibre mondial, les chercheurs peuvent se tourner vers les innovateurs de tous les secteurs pour traduire leurs idées et connaissances en produits et services pouvant être commercialisés et en nouveaux procédés et nouvelles technologies qui améliorent l'efficacité et la productivité. Le milieu de la recherche du Canada n'a jamais été aussi bien positionné pour appuyer les priorités de recherche du pays et contribuer à l'avancement de notre économie et de notre société.

Une formule de financement qui a fait ses preuves

La FCI a élaboré un processus d'évaluation au mérite indépendant, rigoureux et compétitif qui récompense l'excellence en recherche. Des experts de l'étranger participent à ce processus, ce qui permet à la FCI de financer seulement les projets les plus prometteurs. La FCI finance directement les établissements. Toutes les propositions de financement qui lui sont présentées doivent être conformes au plan de recherche stratégique de l'établissement demandeur.

Les établissements canadiens admissibles soumettent des propositions aux différents fonds de la FCI, lesquelles sont évaluées en fonction des trois critères généraux suivants : calibre de la recherche et besoin en infrastructure; contribution au renforcement de la capacité d'innovation; retombées potentielles de la recherche pour le Canada.

La FCI finance jusqu'à 40 pour cent des coûts de l'infrastructure de recherche d'un projet. Cette formule permet de mobiliser le financement de contrepartie auprès de partenaires institutionnels des secteurs privé, public et à but non lucratif. À ce jour, la FCI s'est engagée à verser près de 5,7 milliards de dollars à 7 685 projets de 131 établissements de recherche répartis dans 65 municipalités partout au pays. Les contributions de la FCI, combinées à celles des partenaires, ont permis d'injecter plus de 12 milliards de dollars dans l'infrastructure de recherche des établissements canadiens au cours des 15 dernières années.

Février 2003

500

millions de dollars

2006-2007

80

millions de dollars

Juin 2007

510

millions de dollars

Février 2009*

750

millions de dollars

Mars 2012

500

millions de dollars

* Le budget fédéral de 2009 a alloué la somme de 150 millions de dollars au Concours 2009 des Fonds de l'avant-garde et des initiatives nouvelles et la somme de 600 millions de dollars à un ou plusieurs concours devant être mis en place avant la fin de 2010.



La force de la Fondation canadienne pour l'innovation est d'encourager l'ensemble du spectre de l'innovation, de la recherche fondamentale à la recherche appliquée. La première est l'art de déceler les modèles cachés dans la nature. La seconde – tout aussi stimulante – consiste à mettre ce savoir à notre service.

John C. Polanyi
Prix Nobel de chimie (1986), Université de Toronto

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL

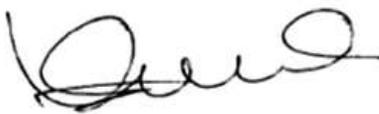
Cette citation de l'un des plus éminents scientifiques canadiens témoigne de la transformation qui s'opère dans l'entreprise scientifique. Nos universités, nos collèges et nos hôpitaux de recherche offrent aujourd'hui un milieu de recherche et de formation concurrentiel qui figure parmi les meilleurs au monde. La FCI peut ainsi tabler sur ce succès pour relever les nouveaux défis et continuer de répondre aux besoins du milieu de recherche canadien. Notre prospérité sera ainsi liée à notre capacité de saisir les occasions de mettre en relation ceux qui font avancer le savoir avec ceux qui le mettent en œuvre, et ce, au profit des Canadiens.

Afin de relever ces défis, la FCI a entrepris d'élaborer une feuille de route stratégique au début de l'exercice 2011-2012. Se fondant sur les suggestions des parties prenantes et divers sondages et évaluations, ce document examine le rôle de la FCI dans le milieu de la recherche canadien et cerne les domaines clés où elle peut combler les besoins exprimés. La feuille de route a été approuvée par le conseil d'administration en novembre dernier.

L'exercice qui se termine a également vu la mise en œuvre des fonds liés à l'Accord de financement de 2010 conclu avec le gouvernement du Canada. Le conseil d'administration a ainsi approuvé l'octroi de 11,8 millions de dollars à l'infrastructure de recherche de collèges situés dans toutes les régions du pays, par l'intermédiaire du Fonds collège-industrie pour l'innovation. Cet investissement vise à stimuler la capacité des collèges à mener des activités de recherche appliquée et de développement technologique susceptibles d'attirer des partenaires industriels et d'appuyer l'innovation dans les entreprises. La FCI s'est également engagée à verser jusqu'à 178,6 millions de dollars par l'entremise du Fonds des initiatives scientifiques majeures afin d'assumer une partie des coûts d'exploitation et de maintenance de certaines installations de recherche d'envergure. De plus, le nouveau Concours des Fonds de l'avant-garde et des initiatives nouvelles a été lancé.

Cette année, la FCI est fière d'avoir rafraîchi son image de marque et adopté un nouveau slogan – La recherche au service des collectivités. Ce slogan traduit le lien qui existe entre le milieu de la recherche canadien et les entreprises locales pour créer des emplois de qualité et stimuler des innovations capables de soutenir l'économie des collectivités. Le nouveau site Web, innovation.ca, présente plusieurs cas de réussite et souligne la contribution de la FCI au renforcement de nos collectivités.

À quelques jours du nouvel exercice financier, le gouvernement du Canada a annoncé l'octroi de 500 millions de dollars à la FCI dans son budget de 2012. Ce montant sera alloué sur cinq ans, à compter de 2014-2015. La FCI se réjouit de la confiance témoignée par le gouvernement du Canada et de la valeur accordée par celui-ci à son mandat. La FCI lui est reconnaissante de ce nouvel investissement.



Kevin P. D. Smith
Président, conseil d'administration



Gilles G. Patry
Président-directeur général

RÉSULTATS 2011-2012

La FCI a adopté une feuille de route stratégique pour tracer la voie à suivre et mettre en œuvre les fonds liés à l'Accord de financement de 2010 conclu avec le gouvernement du Canada. La FCI a également administré et assuré le suivi des sommes qui lui ont été accordées en vertu du précédent accord de financement, examiné les demandes de financement relatives à ses fonds et entrepris diverses activités de surveillance, d'évaluation et de communication.

Feuille de route stratégique

Au début de l'exercice 2011-2012, la FCI a entrepris d'élaborer une feuille de route en vue de cerner les nouveaux besoins du milieu de la recherche canadien. La feuille de route est fondée sur des consultations internes et externes, des évaluations et des sondages auprès des parties prenantes menés au cours des dernières années. La feuille de route est une évolution du plan stratégique, adopté en 2010, sur l'utilisation des 600 millions de dollars alloués dans le budget fédéral de 2009. Lors de sa réunion de novembre 2011, le conseil d'administration a approuvé la feuille de route qui a été communiquée aux parties prenantes en janvier 2012. Présentés au conseil d'administration en mars 2012, les commentaires du milieu de la recherche seront pris en considération au moment de la mise en œuvre de la feuille de route.

La feuille de route examine l'appui de la FCI au milieu de la recherche canadien et propose une réflexion sur l'évolution de la recherche au Canada. Elle se penche également sur le mandat de la FCI – soutenir la recherche de calibre mondial, les chercheurs de calibre mondial et l'innovation de calibre mondial – et propose plusieurs orientations stratégiques pour le Canada, y compris : investir dans les plus hauts niveaux d'excellence, appuyer et renforcer la capacité de recherche canadienne, favoriser les partenariats fructueux et exercer une influence mondiale.

La feuille de route balise également l'évolution de la FCI en cernant les domaines où celle-ci pourrait revoir son approche afin de répondre aux besoins du milieu de la recherche et du pays. Ces nouvelles orientations sont réparties en trois catégories : appliquer le principe d'excellence en élargissant le spectre du financement de l'infrastructure; appuyer l'ensemble du spectre de la recherche, de la découverte à l'innovation; travailler avec nos partenaires dans un esprit de consultation, de coordination, de collaboration et de communication.

Présentation des fonds

/ OBJECTIF

Attirer et retenir le meilleur talent au monde

FONDS DES LEADERS (FL) : *aider les établissements à attirer et à retenir le meilleur talent au monde*

Une évaluation au mérite continue a permis à la FCI de s'engager à verser près de 82,3 millions de dollars à 463 projets.

/ OBJECTIF

Permettre aux chercheurs de mener des activités de recherche et de développement technologique de calibre mondial qui génèrent des retombées sociales, économiques et environnementales pour le Canada

FONDS DE L'AVANT-GARDE (FA) ET FONDS DES INITIATIVES NOUVELLES (FIN) : *maintenir et renforcer les investissements de la FCI et appuyer les nouveaux secteurs de recherche prometteurs*

Les projets FA/FIN financés par le concours 2009 ont finalisé leur contribution en 2011-2012. Ils continuent à faire l'objet de suivis pour vérifier si la mise en œuvre est adéquate.

Les résultats des consultations menées auprès des parties prenantes après la signature de l'Accord de financement de 2010 ont servi à concevoir le Concours 2012 FA/FIN, lancé le 15 septembre 2011. Les propositions détaillées devaient être reçues au plus tard le 26 avril 2012. Le conseil d'administration prendra les décisions définitives à sa réunion de novembre 2012.

FONDS DES INITIATIVES SCIENTIFIQUES MAJEURES (ISM) : *contribuer au financement stable et prévisible des coûts d'exploitation et de maintenance des installations scientifiques d'envergure*

La FCI a tenu une vaste consultation auprès des parties prenantes de la communauté de la recherche, des partenaires financiers et des représentants d'Industrie Canada sur la conception et la mise en œuvre du fonds. Elle a aussi consulté les gouvernements provinciaux qui ont soutenu financièrement les installations scientifiques d'envergure. En appui aux investissements du gouvernement du Canada dans les sciences, la technologie et l'innovation, la FCI allouera jusqu'à 178,6 millions de dollars pour supporter une partie des coûts d'exploitation et de maintenance des installations de recherche de grande envergure qu'elle finance. De plus, la FCI surveillera la gouvernance et la gestion de ces installations, en conformité avec les meilleures pratiques en usage.

FONDS D'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES (FEI) : *maximiser l'utilisation efficace de l'infrastructure de recherche financée par la FCI*

Le FEI permet de supporter les coûts additionnels d'exploitation et de maintenance associés aux projets financés par la FCI. L'enveloppe allouée à un établissement correspond à 30 pour cent du montant maximal approuvé par la FCI au moment de la finalisation de la contribution aux projets admissibles. À l'exercice financier se terminant le 31 mars 2012, la FCI avait versé 121 millions de dollars aux établissements pour un investissement total de 508 millions de dollars.

/ **OBJECTIF**

Appuyer l'innovation et la commercialisation dans le secteur privé

En plus de l'approche stratégique globale adoptée pour favoriser les partenariats et les collaborations en offrant un soutien à l'infrastructure aux chercheurs qui ont reçu du financement du Programme de professeurs-chercheurs industriels du CRSNG, des Subventions de recherche et développement coopératif du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et des Centres d'excellence en commercialisation et en recherche, la FCI continue de participer directement à deux initiatives conçues pour appuyer les partenariats de recherche stratégiques intersectoriels.

FONDS COLLÈGE-INDUSTRIE POUR L'INNOVATION (FCII) : *renforcer la capacité des collèges à favoriser l'innovation dans les entreprises canadiennes en appuyant les partenariats de recherche entre les collèges et le secteur privé*

Les propositions soumises au FCII ont été reçues à l'automne 2011. En mars 2012, le conseil d'administration approuvait l'octroi de 11,8 millions de dollars à 17 projets de 16 collèges, dans deux volets de financement. Les propositions présentées lors du premier volet provenaient des collèges ayant déjà formé des partenariats avec le secteur privé alors que celles du deuxième volet avaient aussi été soumises au Programme d'innovation dans les collèges et la communauté dans le cadre des subventions de renforcement de l'innovation (ICC-RI) du CRSNG.

PARTENARIAT AUTOMOBILE DU CANADA (PAC) : *appuyer les activités de recherche et développement qui stimulent l'innovation dans le secteur canadien de l'automobile*

Les projets transformateurs et intégrés financés par le PAC doivent combler les besoins de l'industrie et s'inscrire dans l'un des trois thèmes de recherche stratégiques suivants : l'amélioration de la performance environnementale de l'automobile et la réduction de son empreinte écologique; la voiture intelligente; les méthodes de fabrication de la prochaine génération d'automobiles. Afin de répondre aux besoins de l'industrie au moment opportun et d'assurer la plus grande flexibilité possible, les établissements peuvent soumettre des propositions à tout moment. En 2011-2012, quatre demandes de financement comportant un volet de financement d'infrastructure de recherche par la FCI ont été approuvées pour un investissement de 2,94 millions de dollars. L'investissement total de la FCI à ce jour, y compris le Fonds d'exploitation des infrastructures, est de 7 millions de dollars.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

UN CAVIAR CANADIEN FAIT SON ENTRÉE SUR LE MARCHÉ MONDIAL

Établie à Sechelt, l'écloserie Target Marine Hatcheries produit le Northern Divine, un caviar d'œufs d'esturgeons blancs produits pour la première fois dans un élevage canadien. L'International Centre for Sturgeon Studies de l'**Université de l'île de Vancouver** est le seul établissement au Canada à posséder des esturgeons blancs captifs en âge de frayer. En 2000, le centre a fourni à l'écloserie des œufs d'esturgeons sauvages du fleuve Fraser, élevés en captivité. Onze ans plus tard, certains des esturgeons ont atteint la maturité nécessaire pour récolter un caviar considéré comme l'un des meilleurs au monde. Cette source viable de caviar contribuera à remplacer les approvisionnements mondiaux en diminution.



Maintien d'un haut degré de responsabilisation

OBJECTIF

Améliorer les mécanismes liés à la gestion responsable des fonds publics

Une responsabilité importante de la FCI envers la population canadienne, le gouvernement du Canada et les parties prenantes des secteurs public et privé consiste à analyser et à communiquer l'information relative aux retombées de l'investissement dans les infrastructures.

Évaluation des retombées

CADRE DE RENDEMENT, D'ÉVALUATION, DE RISQUES ET DE VÉRIFICATION (CRERV)

Le CRERV est l'un des outils dont se sert la FCI pour guider ses activités. Le document décrit les principaux risques qui pourraient empêcher la FCI d'atteindre ses objectifs. Il présente également des stratégies de gestion des risques, y compris les plans de collecte et de vérification des données relatives au rendement. Au cours de l'exercice 2011-2012, le CRERV a fait l'objet d'un examen en profondeur et a été mis à jour pour refléter l'Accord de financement de 2010. Il a été remis à Industrie Canada en juillet 2011.

ÉVALUATION DES RETOMBÉES SOCIOÉCONOMIQUES

Comprendre et mesurer les retombées des activités de recherche et développement menées par le secteur public est une priorité pour les décideurs qui doivent évaluer l'efficacité des dépenses publiques et estimer la part de celles-ci dans l'atteinte des objectifs socioéconomiques. En partenariat avec les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), la FCI a mené une étude pilote afin de quantifier les retombées socioéconomiques des investissements canadiens dans la technologie d'imagerie médicale et la recherche connexe. Quatre universités parmi les premières à avoir bénéficié du soutien de la FCI dans ce domaine de recherche ont participé à l'étude, soit l'Université McGill, l'Université de la Colombie-Britannique, l'Université de Toronto et l'Université Western. Cette étude pilote ne se contente pas de quantifier les retombées économiques en dollars, mais elle examine aussi de près les rôles de la FCI et des IRSC dans la promotion d'innovations technologiques qui entraînent des retombées sociales, économiques et en santé.

RAPPORTS D'AVANCEMENT DE PROJET

La FCI a révisé le questionnaire du rapport d'avancement de projet annuel et les règles relatives aux rapports à produire afin de diminuer la charge de travail des chercheurs et d'améliorer la qualité et la pertinence des données. Les nouvelles règles et la version actualisée du questionnaire seront en vigueur en 2012. Les nouvelles exigences touchent les chercheurs qui doivent soumettre leur rapport une fois l'infrastructure mise en service et la recherche amorcée. En outre, les chercheurs menant des projets de moindre envergure soumettront un moins grand nombre de rapports.

ÉTUDE SPÉCIALE SUR L'ÉTABLISSEMENT DE LIENS INTERSECTORIELS

L'étude intitulée *Comprendre le rôle de l'infrastructure financée par la FCI dans l'établissement de liens intersectoriels*, commandée par la FCI, démontre que la recherche au Canada fait largement appel à la collaboration et que les installations financées par la FCI jouent un rôle important dans les carrefours de collaboration, y compris la collaboration intersectorielle. L'étude a également permis de montrer que les projets sont plus susceptibles de comporter des collaborations au fur et à mesure qu'ils se développent, que les partenariats intersectoriels semblent améliorer la productivité de la recherche, qu'il existe une association positive entre l'importance d'un projet et la fréquence des relations intersectorielles, et que la fréquence des relations intersectorielles varie considérablement en fonction des domaines.

ÉTUDE SUR LA MESURE DES RÉSULTATS (EMR)

L'EMR est une composante importante de la responsabilisation et de la mesure du rendement à la FCI. En 2011-2012, la FCI a visité l'Université Trent (sciences aquatiques), l'Université de Sherbrooke (matériaux spécialisés) et l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard (sciences biologiques). La FCI a ainsi mené 28 EMR depuis 2007. Ces études ont montré l'impact de la FCI sur la recherche dans les établissements et permis à la FCI de recueillir de précieux renseignements sur les résultats enregistrés. Elles ont aussi révélé dans quelle mesure les établissements avaient utilisé les plans de recherche stratégique pour développer leur capacité dans des domaines où existent des forces en recherche et comment, dans certains cas, ils avaient tiré profit des investissements de la FCI pour transformer les résultats de leur recherche en innovations.

Dans le but de perfectionner ses outils d'évaluation des résultats, la FCI a commandé un examen indépendant de la méthodologie et du processus de l'EMR. Tout en reconnaissant l'efficacité de ces outils, l'examen a proposé un certain nombre d'améliorations. En réponse à certaines des recommandations formulées, la FCI a déjà commencé à élaborer l'EMR des plateformes – un nouvel outil d'évaluation utilisant l'approche EMR comme modèle. L'EMR des plateformes vise à alléger le fardeau administratif en simplifiant le processus permettant d'analyser les résultats sur une base régionale ou nationale, puisque les plateformes de recherche sont conçues pour répondre aux besoins de multiples utilisateurs au sein de vastes territoires géographiques.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DES RAPPORTS D'AVANCEMENT DE PROJET 2010-2011

Les établissements doivent présenter des rapports d'avancement annuels pour chacun des projets financés par la FCI. L'analyse des données pertinentes à ces rapports donne à la FCI et à ses parties prenantes de précieux renseignements pour la planification et l'élaboration de politiques. En 2011-2012, l'information a été présentée sous un nouveau format, plus concis. Elle est centrée sur quelques indicateurs clés de la recherche, du talent et de l'innovation.

Présentation et surveillance des résultats financiers

PLAN D'INVESTISSEMENT

Le fonctionnement de la FCI est défini dans les deux accords de financement conclus avec le gouvernement du Canada. Conformément à ces deux ententes, la FCI a continué à investir les sommes attribuées par le gouvernement du Canada selon sa stratégie et sa politique d'investissement.

La stratégie d'investissement – et les décisions d'investissement prises ultérieurement – a toujours visé en priorité la préservation du capital afin de répondre aux besoins de liquidités. Conséquemment, la FCI a adopté une stratégie d'achat à long terme afin de s'assurer que les investissements, à l'échéance, correspondent aux besoins de liquidités prévus. La politique et la stratégie d'investissement de la FCI ont été évaluées par le Comité des investissements de la FCI à l'automne 2011, lequel est chargé de superviser la gestion et l'investissement de l'enveloppe financière de la FCI.

Dans les dernières années, le gouvernement du Canada a modifié son mode de versement du financement. Au lieu de faire des paiements forfaitaires, il verse un acompte annuel en fonction des besoins d'encaisse annuels prévus. Ainsi, le solde des investissements diminuera au cours des prochaines années. On s'attend également à ce que les revenus de placement baissent dans les années à venir, au fur et à mesure que les placements plus productifs viendront à échéance, que le solde des investissements décroîtra et que tout nouveau financement reçu sera investi à plus court terme, à des taux de rendement moindres. En outre, la FCI prévoit une augmentation des déboursés en 2012-2013 alors que divers projets approuvés antérieurement arriveront à maturité et que les projets retenus en vertu de l'Accord de financement de 2010 amorceront leur mise en œuvre.

RAPPORTS FINANCIERS

La FCI exige que les établissements soumettent des rapports financiers intermédiaires et final pour chaque projet financé. Ces rapports sont présentés à des intervalles précis, en fonction du niveau de risque des projets. La FCI examine les rapports financiers et se penche sur les enjeux relevés. En 2011-2012, la FCI aura reçu et examiné plus de 1 300 rapports financiers.

Communication avec les Canadiens

La FCI participe activement aux discussions nationales sur la recherche et l'innovation au moyen d'activités d'affaires publiques, de relations extérieures et de communication. Elle communique avec les gouvernements, les parties prenantes et le public en mettant l'accent sur les principaux résultats de ses fonds et les retombées socioéconomiques de la recherche rendue possible grâce à ses investissements. En 2011-2012, la FCI a entrepris de célébrer 15 années consacrées au renforcement de la capacité d'innover du Canada. Elle a ainsi rafraîchi son image de marque et a élaboré un nouveau slogan – La recherche au service des collectivités – en plus d'accroître sa présence en ligne multi-plateformes, notamment un nouveau site Web, un blogue et des médias sociaux améliorés.

Amélioration de la prestation des fonds

En 2011-2012, la FCI a lancé différentes initiatives visant à améliorer la prestation des fonds, à assurer la responsabilisation et à adapter les processus en place pour mieux atteindre ses objectifs.

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES

Tout en continuant à gérer et à mettre en œuvre les fonds FCII, ISM et FA/FIN en 2011, la FCI a consulté périodiquement les parties prenantes pour vérifier si la prestation se déroulait comme prévu. Les activités de sensibilisation organisées – séances d'information et présentations à des congrès et à des colloques – visaient à mieux faire connaître l'organisme, notamment les nouveaux

objectifs et les nouvelles lignes directrices des fonds. De plus, le personnel et les administrateurs de la FCI maintiennent des liens directs avec les parties prenantes partout au pays en rencontrant des chercheurs, des administrateurs d'universités et de collèges et des représentants gouvernementaux.

PROCESSUS D'ÉVALUATION AU MÉRITE AXÉ SUR LA VIABILITÉ

Dans l'intention d'améliorer constamment son fonctionnement, la FCI a regardé soigneusement ses processus d'évaluation et d'examen. Elle a mis en place des mécanismes qui accordent plus d'importance à la viabilité aux diverses étapes du projet que ce soit au moment de la soumission de l'information par les demandeurs, de l'évaluation de la proposition, de la mise en œuvre du projet ou de l'exploitation courante de l'infrastructure.

DIMINUTION DU FARDEAU DES ÉTABLISSEMENTS

Les exigences, les mécanismes et les activités de surveillance doivent permettre à la FCI de rendre des comptes au gouvernement du Canada et de respecter les politiques de ce dernier. Pour faire en sorte que ces activités soient raisonnables et ne représentent pas un fardeau excessif pour la FCI et les établissements qu'elle finance, la FCI a consulté ses parties prenantes afin de mieux cerner les domaines qui constituent un fardeau élevé pour les établissements. La FCI passera en revue ses exigences, de même que ses activités de surveillance opérationnelle et financière afin de proposer des possibilités d'amélioration.



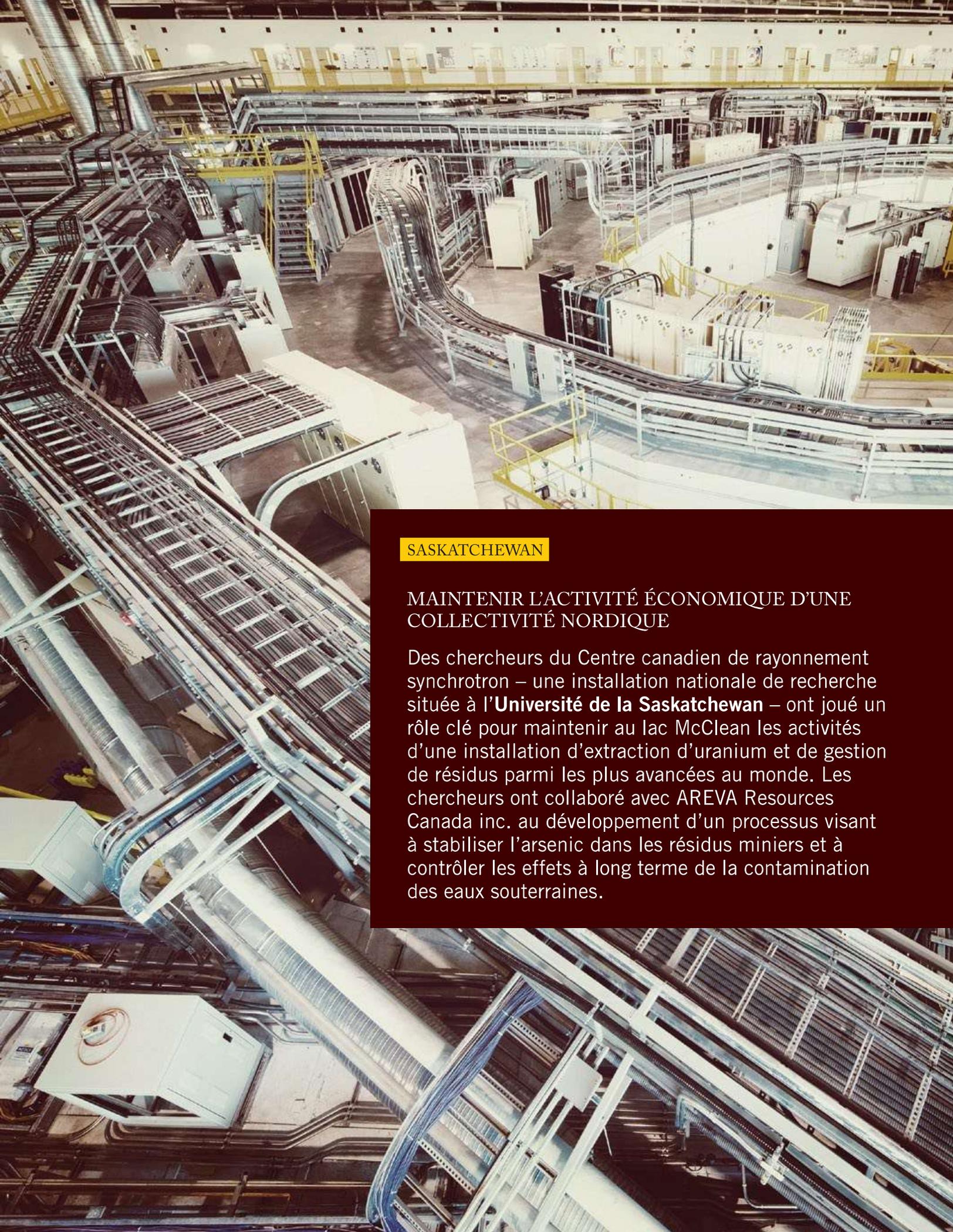
Pour célébrer son quinzième anniversaire, la FCI a rafraîchi son image de marque, a lancé un nouveau site Web et a publié des affiches, des publicités et un mensuel mettant en valeur la façon dont La recherche au service des collectivités, le nouveau slogan de l'organisation.

SOMMES PRÉVUES ET ENGAGÉES

TABLEAU 1. SOMMES PRÉVUES ET ENGAGÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (M\$) DE 1998 À 2014

Fonds	1998-2011	2011-2012*	2012-2013	2013-2014	Non attribuées	Total
Accord de financement de 1997 (dernière modification en 2009)						
Innovation	1 782					1 782
Exploitation des infrastructures	973	28	7	9		1 017
Avant-garde et Initiatives nouvelles	840					840
Leaders (et de relève)	758	82	24	30		894
Hôpitaux de recherche	499					499
International	202					202
Chaires de recherche du Canada – Infrastructure	199					199
Plateformes nationales	84					84
Partenariat automobile du Canada	3	4	4	4		15
Autres fonds	78					78
Sommes inutilisées	(41)					(41)
Intérêts générés non attribués					21	21
Total partiel (M\$)	5 377	114	35	43	21	5 590
Accord de financement de 2010						
Initiatives scientifiques majeures		178	7			185
Avant-garde et Initiatives nouvelles			155			155
Leaders			75	65		140
Collèges		12	13			25
Exploitation des infrastructures		3	74	18		95
Total partiel (M\$)	–	193	324	83	–	600
Total (M\$)	5 377	307	359	126	21	6 190

* Les contributions cumulatives octroyées au 31 mars 2012 s'élèvent à 5 725 millions de dollars; de ce montant, 41 millions de dollars n'ont pas été utilisés par les bénéficiaires admissibles (confirmés dans les rapports financiers finaux au 31 mars 2012) ni réengagés.



SASKATCHEWAN

MAINTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE D'UNE COLLECTIVITÉ NORDIQUE

Des chercheurs du Centre canadien de rayonnement synchrotron – une installation nationale de recherche située à l'**Université de la Saskatchewan** – ont joué un rôle clé pour maintenir au lac McClean les activités d'une installation d'extraction d'uranium et de gestion de résidus parmi les plus avancées au monde. Les chercheurs ont collaboré avec AREVA Resources Canada inc. au développement d'un processus visant à stabiliser l'arsenic dans les résidus miniers et à contrôler les effets à long terme de la contamination des eaux souterraines.

GOUVERNANCE

Conseil d'administration

La réunion du Conseil de juin 2011, à Montréal, a été suivie par l'assemblée annuelle des membres. Le Conseil s'est aussi réuni en novembre 2011, à London, en Ontario et en mars 2012, à Victoria, en Colombie-Britannique. Le Conseil est composé d'au plus 13 personnes provenant de divers milieux. Chacun des administrateurs apporte une perspective et une compréhension particulières ainsi qu'une expertise du monde de la recherche acquise dans le secteur privé, les établissements d'enseignement ou de recherche ou l'administration fédérale. Le gouvernement du Canada nomme six administrateurs, dont le président du Conseil. Les autres administrateurs sont désignés par les membres de la FCI pour un mandat de trois ans.

ADMINISTRATEURS

Kevin P. D. Smith, président
Robert J. Giroux, vice-président
Sheila A. Brown
Natalie Dakers
William Driedzic (nommé en juin 2011)
Suzanne Fortier
Albert Friesen
Liz Harrison
Linda Hohol
Michel Kelly-Gagnon
Louise Proulx
Gordon F. Stovel
John Weissenberger

Mandat qui s'est terminé en 2011-2012

Ross McCurdy (juin 2011)

COMITÉS

Vérification et finances

Linda Hohol, présidente
Natalie Dakers
Albert Friesen
Kevin P. D. Smith
Gordon F. Stovel

Investissement

Gordon F. Stovel, président
Linda Hohol
Michel Kelly-Gagnon
Kevin P. D. Smith

Régie et mise en candidature

Robert J. Giroux, président
Sheila A. Brown
Liz Harrison
Louise Proulx
Kevin P. D. Smith
John Weissenberger

Membres

Le conseil d'administration relève des membres de la FCI, une entité décisionnelle supérieure qui joue un rôle similaire à celui des actionnaires d'une entreprise, mais qui représente les Canadiens. Les membres, qui se réunissent chaque année en juin, sont nommés pour un mandat de cinq ans. Ils doivent nommer jusqu'à 7 des 13 administrateurs du Conseil, choisir les vérificateurs externes, recevoir les états financiers vérifiés et approuver le rapport annuel avant sa distribution à l'assemblée publique annuelle.

David Fung et Roland Hosein agissent comme coprésidents. Linda Humphreys et Michel Nadeau participent, quant à eux, aux discussions et aux recommandations sur les nominations des administrateurs et des membres à l'occasion des réunions du Comité de régie et de mise en candidature du conseil d'administration.

MEMBRES

David Fung, coprésident
Roland Hosein, coprésident
John Anthony Boeckh
Harold Cook
Sandra Greer (nommée en juin 2011)
Linda Humphreys
Marie-Andrée Mallette
Rick Miner
Heather Munroe-Blum
Leigh Murphy
Michel Nadeau
Indira Samarasekera
Emöke Szathmáry (nommée en juin 2011)

Mise en candidature

Linda Humphreys, présidente
Rick Miner
Leigh Murphy

Mandat qui s'est terminé en 2011-2012

Gail Dinter-Gottlieb (juin 2011)



QUÉBEC

DES SOLUTIONS VERTES CRÉENT DES EMPLOIS EN HORTICULTURE

Premier fournisseur canadien de produits horticoles, l'entreprise Premier Tech collabore avec l'**Université de Montréal** pour diversifier sa gamme de produits et étendre ses activités. Cette collaboration a permis de mettre au point un outil diagnostique pour aider les agriculteurs à analyser le sol et l'efficacité de certains produits mycorhiziens qui permettent aux plantes d'absorber des nutriments et d'accroître leur résistance aux maladies. La recherche sur les souches de champignons aidera Premier Tech à élargir sa gamme de produits. L'entreprise pourra ainsi demeurer concurrentielle sur le marché mondial tout en maintenant plus de 800 emplois à Rivière-du-Loup, une municipalité de 19 000 habitants.

Rémunération

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES

Les administrateurs qui acceptent une rémunération de la FCI ont droit à des honoraires annuels de 5 000 dollars, alors que les présidents de comité reçoivent 7 500 dollars. Le président du Conseil a droit à des honoraires annuels de 10 000 dollars. Les administrateurs peuvent également recevoir une indemnité quotidienne de 750 dollars chaque fois qu'ils participent à une réunion du Conseil ou de l'un de ses comités, et de 500 dollars chaque fois qu'ils participent à une réunion de comité tenue en marge de la réunion du Conseil. Pour leur part, les membres ne reçoivent aucune rémunération. Toutefois, les administrateurs et les membres peuvent être remboursés pour toute dépense raisonnable engagée alors qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités ou qu'ils participent à une réunion de la FCI. En 2011-2012, la rémunération des administrateurs variait de 0 à 20 500 dollars.

Au 31 mars 2012, la rémunération du personnel de la FCI était établie selon les échelles salariales suivantes :

ÉQUIPE DE DIRECTION

Gilles G. Patry, président-directeur général	204 000 à 286 000 dollars
Robert Davidson, vice-président, Programmes et planification	135 200 à 187 100 dollars
Manon Harvey, vice-présidente, Finances et gestion	135 200 à 187 100 dollars
Pierre Normand, vice-président, Relations extérieures et communications	135 200 à 187 100 dollars

EMPLOYÉS

(dont la rémunération est supérieure à 100 000 dollars, en ajoutant les autres honoraires, les primes et les avantages versés au cours de l'exercice)

Directeur, Programmes	107 100 à 142 900 dollars
Directeur, Communications	93 200 à 124 400 dollars
Directeur, Gestion	93 200 à 124 400 dollars
Directrice, Évaluation et analyse des résultats	93 200 à 124 400 dollars
Directrice, Finances	93 200 à 124 400 dollars
Gestionnaire, Fonds des leaders	84 700 à 112 800 dollars
Gestionnaire, Contrôle financier	84 700 à 112 800 dollars
Chargé de programmes	84 700 à 112 800 dollars
Chargé de la planification de programmes	84 700 à 112 800 dollars
Gestionnaire, Administration	76 300 à 101 200 dollars
Agent principal, Contrôle financier	76 300 à 101 200 dollars

LA PROCHAINE ANNÉE – 2012-2013

Au cours du prochain exercice financier, la FCI travaillera de concert avec le gouvernement du Canada à apporter une modification à l'accord de financement existant pour inclure la somme de 500 millions de dollars octroyée dans le budget fédéral de 2012 à la FCI pour soutenir les investissements dans l'infrastructure de recherche de pointe. Ce financement sera étalé sur une période de cinq ans, débutant en 2014-2015.

De plus, la FCI commencera à mettre en place sa feuille de route stratégique, transformant ses fonds et ses processus afin de répondre aux six orientations stratégiques définies pour accomplir son mandat. Ces orientations concernent les pratiques en vigueur à la FCI ainsi que les ajustements à apporter pour surmonter les nouveaux défis qui se posent.

ORIENTATION STRATÉGIQUE NUMÉRO 1 : Investir dans les plus hauts niveaux d'excellence

L'excellence de la recherche sous-tend toutes les activités de financement de la FCI. Elle est le point de départ de la conception et de la prestation de nos fonds, le premier critère des décisions de financement et la norme ultime en matière de recherche et de développement technologique. En ciblant l'excellence dans la recherche appliquée et fondamentale, la FCI s'assure de l'optimisation des résultats, du soutien aux meilleurs chercheurs et de la distribution efficace des deniers publics.

/ OBJECTIF

S'assurer que les chercheurs canadiens performant aux plus hauts niveaux d'excellence et que les innovateurs tirent profit de leurs recherches

ORIENTATION STRATÉGIQUE NUMÉRO 2 : Appuyer et renforcer la capacité de recherche du Canada

Appuyer la capacité des établissements de recherche canadiens est une priorité immédiate pour la FCI et le gouvernement du Canada. La FCI ayant contribué largement à renforcer la capacité du pays au cours des 15 dernières années et le gouvernement du Canada ayant reconnu que les investissements continus dans l'infrastructure de recherche de pointe font partie du maintien de cette capacité, il est tout à fait naturel que la FCI aide à surmonter ce défi. En effet, les chercheurs canadiens ne peuvent pas rester à la fine pointe de la recherche en utilisant des installations et de l'équipement désuets.

/ OBJECTIF

S'assurer que l'entreprise de recherche canadienne a la capacité de performer aux plus hauts niveaux

ORIENTATION STRATÉGIQUE NUMÉRO 3 : Favoriser les partenariats fructueux

La FCI favorise l'établissement de partenariats entre les chercheurs et les établissements qui mènent à des activités de recherche, de même qu'entre les organismes de financement de la recherche pour coordonner le financement et améliorer les résultats. La FCI doit maintenant favoriser la participation du secteur privé à ces partenariats fructueux, ce qui permettra aux établissements de renforcer leur capacité d'innovation. Parallèlement, la FCI doit s'assurer de soutenir efficacement les établissements qui nouent des partenariats et de reconnaître leurs efforts en ce sens. Ces types de partenariats sont utiles pour favoriser la recherche de calibre mondial, améliorer la gestion de l'infrastructure de recherche multiétablissements, coordonner l'accès au financement et alléger les tâches administratives des demandeurs.

/ OBJECTIF

S'assurer que, le cas échéant, les investissements de la FCI dans l'infrastructure de recherche engendrent des résultats optimaux grâce à des partenariats

ORIENTATION STRATÉGIQUE NUMÉRO 4 : Exercer une influence mondiale

Les chercheurs canadiens ont une longue tradition de collaborations internationales dont ils tirent profit. Les chefs de file de la recherche et développement ont d'ailleurs vivement encouragé les établissements et les gouvernements à soutenir de telles activités. L'infrastructure de recherche de pointe est un des piliers qui permettra au Canada d'exercer une influence mondiale et de participer aux projets de recherche entrepris sur la scène internationale. Qui plus est, de telles installations permettent d'attirer des collaborateurs étrangers au Canada. En adoptant une perspective stratégique visant à renforcer son influence auprès des établissements de recherche mondiaux, le Canada pourra saisir des occasions qui, à l'heure actuelle, lui échappent, ouvrir une porte sur le monde à l'innovation canadienne et, en attirant des chercheurs étrangers au pays, s'assurer que les installations financées par le FCI sont exploitées pleinement.

/ OBJECTIF

S'assurer que les chercheurs canadiens ont accès à l'infrastructure nécessaire pour apporter une importante contribution aux projets de recherche internationaux tout en optimisant les retombées pour le Canada

ORIENTATION STRATÉGIQUE NUMÉRO 5 : Offrir une voix stratégique dans le discours public

Les organismes qui réussissent sont souvent reconnus pour leurs pratiques et leurs contributions au discours public. Au fil des ans, la FCI a su gagner la confiance des gouvernements et des diverses parties prenantes relativement à sa capacité à gérer et à affecter les fonds publics de façon efficace tout en élaborant et en mettant en œuvre des programmes novateurs qui ont profondément transformé le paysage de la recherche. Cette reconnaissance est un atout de taille pour l'organisme. Toutefois, le monde numérique actuel exige que les communications soient adaptées au support électronique. S'étant donné pour objectif de devenir un chef de file en matière de communications, la FCI doit maintenant tenir des discussions nationales dans son domaine d'expertise. Elle doit également saisir avec enthousiasme les occasions offertes par le nouvel environnement numérique en créant une nouvelle génération de produits de communication numériques et enlevants.

OBJECTIF

S'assurer que la FCI communique la valeur et les impacts de la recherche rendue possible grâce à ses investissements dans l'infrastructure de recherche

ORIENTATION STRATÉGIQUE NUMÉRO 6 : Mesurer les impacts

La FCI a fait de grands pas dans l'élaboration de méthodes servant à recenser les retombées de ses investissements et à les évaluer afin de comprendre l'importance de l'infrastructure pour les établissements de recherche, le rôle joué par celle-ci dans le système d'innovation du Canada et sa valeur pour les contribuables canadiens. L'évaluation est un facteur fondamental de la conception et de la mise en œuvre de tout programme efficace car cette pratique permet d'en mesurer le succès. La FCI a élaboré une série d'outils d'évaluation et de mesure des résultats hautement novateurs pour mesurer les principaux résultats découlant de ses investissements. En s'appuyant sur de nouvelles sources de données et en nouant des collaborations plus étroites avec un plus grand nombre de parties prenantes, la FCI continuera de concevoir des outils novateurs pour nous aider à saisir l'impact des investissements dans l'infrastructure de recherche.

OBJECTIF

S'assurer que la FCI évalue avec précision la valeur et les impacts de ses investissements dans l'infrastructure de recherche

NOUVEAU-BRUNSWICK

BÂTIR UN PORT D'ESCALE PLUS PROSPÈRE

En 2011, environ 70 navires transportant plus de 205 000 passagers et 77 000 membres d'équipage ont jeté l'ancre au port de Saint John, au Nouveau-Brunswick, injectant quelque 30 millions de dollars dans l'économie locale. Manœuvrer des porte-conteneurs et des bateaux de croisière de plus en plus imposants dans le port de Saint-Jean, là où la rivière du même nom et les marées de la baie de Fundy charrient d'importantes charges sédimentaires excédentaires, s'avère toutefois une tâche ardue. Des chercheurs de l'**Université du Nouveau-Brunswick** et de l'**Institut national de la recherche scientifique du Québec** collaborent avec les autorités portuaires pour élaborer des pratiques plus durables et plus économiques pour disposer des charges sédimentaires excédentaires et aider les pilotes à accoster leur navire en toute sécurité.



ÉTATS FINANCIERS

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Fondation canadienne pour l'innovation

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 et les états des résultats et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la FCI au 31 mars 2012 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche LLP

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

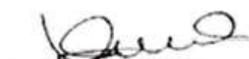
Le 19 juin 2012

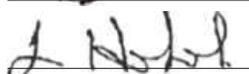
Bilan

au 31 mars 2012

	2012	2011
ACTIF		
Encaisse	5 107 811 \$	11 369 617 \$
Intérêts à recevoir et autres débiteurs	7 384 507	10 686 418
Placements (note 4)	1 505 296 632	1 701 557 883
Charges payées d'avance	234 252	250 249
Immobilisations corporelles (note 5)	3 687 107	2 536 735
	1 521 710 309 \$	1 726 400 902 \$
PASSIF ET ACTIF NET		
Créditeurs et charges à payer	1 508 431 \$	1 592 790 \$
Avantage incitatif reporté relatif à un bail (note 6)	139 915	–
Dépôts pour le programme entre le Canada et l'Espace européen de la recherche	21 468	22 812
	1 669 814	1 615 602
APPORTS REPORTÉS (note 7)		
Charges d'exercices futurs	1 516 353 388	1 722 248 565
Immobilisations corporelles	3 687 107	2 536 735
	1 520 040 495	1 724 785 300
ENGAGEMENTS (note 9)		
ACTIF NET (note 8)	–	–
	1 521 710 309 \$	1 726 400 902 \$

AU NOM DU CONSEIL

 Administrateur

 Administrateur

État des résultats

de l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
Produits (note 7)		
Constatation des apports reportés liés aux montants attribués aux établissements bénéficiaires	427 219 788 \$	460 104 290 \$
Constatation des apports reportés liés au fonctionnement de l'exercice	13 505 426	11 989 388
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations corporelles	607 141	530 337
	441 332 355 \$	472 624 015 \$
Charges		
Subventions aux établissements bénéficiaires	427 219 788	460 104 290
Frais généraux et d'administration	13 505 426	11 989 388
Amortissement des immobilisations corporelles	607 141	530 337
	441 332 355	472 624 015
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

État des flux de trésorerie

de l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
RENTRÉES (SORTIES) NETTES D'ENCAISSE LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :		
EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	- \$	- \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	607 141	530 337
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations corporelles	(607 141)	(530 337)
Variation des gains non réalisés sur placements	(9 695 590)	16 700 842
Augmentation (diminution) nette de l'amortissement de l'escompte/la prime sur placements	(816 263)	26 048 658
Diminution nette des apports reportés liés aux charges d'exercices futurs	(382 895 177)	(424 230 059)
	(393 407 030)	(381 480 559)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 11)	3 372 120	2 081 125
	(390 034 910)	(379 399 434)
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 757 513)	(1 653 585)
Augmentation des apports reportés liés aux immobilisations corporelles	1 757 513	1 653 585
Acquisition de placements	(864 534 158)	(1 001 715 946)
Placements échus	1 071 307 262	1 163 366 577
	206 773 104	161 650 631
FINANCEMENT		
Subventions reçues (note 7)	177 000 000	203 000 000
SORTIES NETTES D'ENCAISSE	(6 261 806)	(14 748 803)
ENCAISSE AU DÉBUT	11 369 617	26 118 420
ENCAISSE À LA FIN	5 107 811 \$	11 369 617 \$

Notes complémentaires de l'exercice

clos le 31 mars 2012

1 / OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a été constituée en société en vertu de la Partie I de la Loi d'exécution du budget de 1997 (Loi), le 25 avril 1997, dans le but d'attribuer aux universités, aux collèges, aux hôpitaux et aux établissements de recherche à but non lucratif du Canada du financement pour des projets d'infrastructure de recherche, en vue d'accroître leur capacité à mener des activités de recherche de pointe.

Les subventions du gouvernement du Canada qui ont été reçues et les revenus de placements y afférents sont administrés et investis en vertu de la Loi et selon les modalités des Accords de financement connexes conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada.

La FCI est une entité exonérée d'impôt en vertu du paragraphe 149 (1)1 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 / PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés conformément au Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), chapitre V Normes comptables en vigueur avant le basculement (PCGR du Canada) et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

CONSTATATION DES PRODUITS

La FCI applique la méthode du report pour comptabiliser les apports qui se composent de subventions du gouvernement du Canada et, s'il y a lieu, de dons d'autres provenances.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe et les revenus de placements y afférents sont reportés et constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Un montant à recevoir est constaté s'il est possible d'en faire une estimation raisonnable et d'en garantir une réception raisonnable.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe afférents à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux équivalant au taux d'amortissement des immobilisations corporelles correspondantes.

SUBVENTIONS VERSÉES AUX ÉTABLISSEMENTS BÉNÉFICIAIRES

Les subventions versées aux établissements bénéficiaires sont passées en charges lorsque les déboursés de fonds sont autorisés par la direction.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur au bilan à la date de règlement. Après la constatation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement.

La FCI classe ses placements comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction et, par conséquent, les comptabilise à leur juste valeur. Ainsi, les gains et les pertes résultant des variations de la juste valeur des placements au cours de l'exercice sont comptabilisés comme des revenus de placements grevés d'affectations dans les apports reportés de la FCI.

Les intérêts à recevoir et autres créances sont inclus dans la catégorie prêts et créances décrite dans le chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, et les créditeurs et charges à payer, dans la catégorie autres passifs financiers, décrite dans ce même chapitre. Toutes les évaluations subséquentes sont faites au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces évaluations correspondent généralement au coût.

La FCI a choisi d'appliquer le chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA, *Instruments financiers – informations à fournir et présentation* à la place du chapitre 3862, *Instruments financiers – informations à fournir* et du chapitre 3863, *Instruments financiers – présentation*, du Manuel de l'ICCA.

PLACEMENTS

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur, laquelle est fondée sur les cours du marché obtenus du dépositaire de placements indépendant.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût tandis que les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles, s'il y a lieu, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les coûts afférents aux réparations et à l'entretien sont passés en charges. Lorsqu'une immobilisation corporelle ne permet plus à la FCI de fournir des services, sa valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux annuels suivants :

Améliorations locatives	sur la durée du bail
Mobilier et autre matériel	20%
Ordinateurs et logiciels	3 à 5 ans
Système de gestion des contributions	8 ans

Les coûts de développement du système de gestion des contributions de la FCI sont capitalisés et amortis lorsque les nouvelles fonctionnalités deviennent opérationnelles. Les coûts de développement sont composés principalement de services professionnels.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Selon les PCGR, la préparation des états financiers exige que la direction de la FCI fasse des estimations et pose des hypothèses liées aux montants constatés des actifs et des passifs et à la présentation des actifs et des passifs éventuels inclus dans les états financiers et les notes afférentes.

Les estimations sont utilisées pour établir le recouvrement des débiteurs, la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles, les frais courus et la juste valeur des placements. Ces estimations et hypothèses reposent sur un jugement éclairé. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

En décembre 2010, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a changé le cadre conceptuel que devront suivre les organismes sans but lucratif (OSBL) du secteur public. Ainsi, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012, les OSBL du secteur public, y compris la FCI, devront adopter le Manuel de l'ICCA pour le secteur public, incluant les chapitres SP 4200 à SP 4270 ou le Manuel de l'ICCA pour le secteur public, excluant les chapitres SP 4200 à SP 4270. Une adoption anticipée de ces nouvelles normes est permise. La FCI envisage l'adoption du Manuel de l'ICCA pour le secteur public, incluant les chapitres SP 4200 à SP 4270 pour son exercice débutant le 1er avril 2012.

La transition vers ce nouveau cadre comptable aura un impact sur les instruments financiers qui seront présentés au coût après amortissement sur une base prospective et exigera la présentation d'une catégorie distincte, investissement en immobilisations, dans l'état des flux de trésorerie, ainsi que des informations additionnelles à fournir dans les états financiers. Il n'y a aucune autre incidence significative liée à cette transition.

3 / GESTION DU CAPITAL

Afin de gérer son capital, la FCI se concentre sur ses liquidités disponibles afin d'assurer le fonctionnement des activités et de verser les montants aux établissements bénéficiaires. L'objectif de la FCI consiste à avoir suffisamment de liquidités pour assurer la poursuite de ses activités conformément aux Accords de financement conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada, malgré les événements néfastes pouvant avoir des répercussions financières, et à avoir la flexibilité nécessaire pour tirer profit des occasions qui lui permettront de se rapprocher de ses objectifs. La FCI tient compte de son besoin de liquidités dans la préparation, sur une base annuelle, du plan directeur, y compris les projections à long terme des flux de trésorerie, et le budget. Les déboursés aux établissements bénéficiaires et les résultats réels de fonctionnement sont surveillés et comparés aux projections des flux de trésorerie afin d'obtenir des liquidités suffisantes. Au 31 mars 2012, la FCI a atteint son objectif consistant à disposer de suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations actuelles.

4 / PLACEMENTS

Les placements sont composés des instruments financiers suivants :

	2012		2011	
	Juste Valeur	Coût	Juste Valeur	Coût
Fonds du marché monétaire	89 138 632 \$	89 137 906 \$	83 760 121 \$	83 758 320 \$
Obligations	724 288 768	716 891 127	933 315 292	932 923 596
Titres hypothécaires de la LNH	691 869 232	683 147 354	683 612 297	677 532 258
Obligations à Amortissement	–	–	870 173	919 054
	1 505 296 632 \$	1 489 176 387 \$	1 701 557 883 \$	1 695 133 228 \$

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT ET DE MARCHÉ

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Il y a risque de taux d'intérêt lorsque la valeur d'un instrument fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt du marché.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur d'un placement fluctue en fonction des variations des prix du marché (autres que ceux provenant du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient provoquées par des facteurs spécifiques à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les titres semblables sur le marché.

Les engagements de la FCI en ce qui concerne ses subventions ne dépassent pas le total de ses placements, des revenus d'intérêts y afférents et des subventions engagées par le gouvernement qui seront reçues à une date ultérieure. Le calendrier d'échéances des placements correspond aux flux de trésorerie prévus. Le degré de volatilité est mitigé par la politique de la FCI qui est de ne pas investir dans des actions, des bons de souscription ni dans d'autres titres de participation, titres de créance convertibles, produits dérivés, swaps, options ou contrats à terme standardisés. À ce titre, la direction est d'avis que les risques de taux d'intérêt et de marché sont bien gérés.

Le taux d'intérêt nominal à échéance varie entre 2,00 % et 6,05 % (2,02 % à 6,40 % en 2011) pour les obligations, entre 2,00 % et 5,85 % (2,15 % à 6,15 % en 2011) pour les titres hypothécaires.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir faire face aux exigences de trésorerie en temps opportun et de manière rentable.

La FCI fait correspondre le calendrier d'échéances des placements aux sorties de fonds prévues et à ce titre, la liquidité ne représente pas un risque financier important pour la FCI.

Les échéances des fonds du marché monétaire s'échelonnent entre avril 2012 et mai 2012. Les échéances des obligations s'échelonnent entre juin 2012 et mars 2017. Les échéances des titres hypothécaires s'échelonnent entre mai 2012 et octobre 2016.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit provient du danger qu'un émetteur ne puisse faire face à ses obligations. Le risque de concentration existe lorsqu'une part importante des placements est investie dans des titres ayant des caractéristiques semblables ou qui sont soumis à des conditions similaires d'ordre économique, politique ou autre.

La politique de la FCI est de n'investir que dans des titres ayant des notations financières d'au moins AA ou l'équivalent. La politique de la FCI restreint également l'émetteur le plus important, dans toutes les notations, à l'exception du AAA gouvernemental, à un maximum allant de 1 % à 20 % (1 % à 15 % en 2011) du portefeuille de placement entier, selon la catégorie de placement. À ce titre, la direction est d'avis que le risque de crédit est bien géré.

5 / IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se composent des éléments suivants :

	2012			2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	2 622 979\$	2 449 267 \$	173 712\$	132 432\$
Mobilier et autre matériel	873 658	745 454	128 204	82 137
Ordinateurs et logiciels	1 338 365	1 129 535	208 830	272 475
Système de gestion des contributions	3 483 870	307 509	3 176 361	2 049 691
	8 318 872\$	4 631 765 \$	3 687 107\$	2 536 735\$

6 / AVANTAGE INCITATIF REPORTÉ RELATIF À UN BAIL

En août 2011, la FCI a conclu une prolongation de dix ans du bail pour ses locaux avec l'option d'y mettre fin après cinq ans et a reçu un avantage incitatif. Le bail offre trois mois de loyer gratuit pour un montant total de 161 440 \$. Ce montant a été constaté comme avantage incitatif.

L'amortissement de cet avantage incitatif s'échelonne sur une période de 60 mois à partir d'août 2011 à raison de 2 691 \$ par mois. Au 31 mars 2012, le solde non amorti s'élevait à 139 915 \$.

7 / APPORTS REPORTÉS

Deux Accords de financement conclus avec le gouvernement du Canada sont actuellement en vigueur. En date du 31 mars 2012, le gouvernement du Canada avait attribué des subventions liées à ces ententes totalisant 4,99 milliards de dollars à la FCI, dont 4,26 milliards de dollars avait été reçus. Selon les modalités des Accords de financement, et assujettis à l'attribution de

crédits parlementaires suffisants du gouvernement du Canada, des paiements sont versés tous les ans à la FCI d'après ses besoins en liquidités prévus pour l'année. Au cours de l'exercice, la FCI a reçu la somme de 177 millions de dollars (203 millions de dollars en 2011) étant liés à ces Accords.

Dans le budget de 2012, le gouvernement du Canada a proposé d'affecter 500 millions de dollars additionnels à la FCI pour appuyer ses activités fondamentales. Il est prévu que cette subvention sera reçue à compter de 2014-2015 et s'étalera sur une période de cinq ans. En date du 31 mars 2012, l'accord de financement n'a pas encore été mis en place pour ce montant.

CHARGES D'EXERCICES FUTURS

Les apports reportés liés aux charges d'exercices futurs représentent des subventions reçues et grevées d'affectations d'origine externe non dépensées, incluant le revenu de placement, relativement à l'attribution de subventions aux établissements bénéficiaires et au paiement des charges de fonctionnement et des charges en immobilisations corporelles des exercices futurs.

	2012	2011
Solde au début	1 722 248 565 \$	1 943 478 624 \$
Plus subventions reçues	177 000 000	203 000 000
Plus revenu de placement grevé d'affectations	59 587 550	49 517 204
Moins montant constaté à titre de produits	(440 725 214)	(472 093 678)
Moins montant affecté à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(1 757 513)	(1 653 585)
Solde à la fin	1 516 353 388 \$	1 722 248 565 \$

Le revenu de placement grevé d'affectations pour 2012 inclut une augmentation de 9 695 590 \$ (réduction de 16 700 842 \$ en 2011) liée à des gains non réalisés comptabilisés au cours de l'exercice. Le solde du gain non réalisé en fin d'exercice est de 16 120 245 \$ (6 424 655 \$ en 2011).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés liés aux immobilisations corporelles représentent les montants non amortis des subventions grevées d'affectations reçues et utilisées pour acquérir des immobilisations corporelles. L'amortissement des apports de capital est inscrit à titre de produits dans l'état des résultats de la même façon que l'amortissement des immobilisations corporelles correspondantes.

	2012	2011
Solde au début	2 536 735 \$	1 413 487 \$
Subventions grevées d'affectations utilisées pour acquérir des immobilisations corporelles	1 757 513	1 653 585
Moins le montant amorti dans les résultats	(607 141)	(530 337)
Solde à la fin	3 687 107 \$	2 536 735 \$

8 / APPORTS GREVÉS D'AFFECTATIONS ET ACTIFS NETS

Les exigences de la Loi d'exécution du budget de 1997, qui régit la FCI, et les modalités des Accords de financement conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada imposent des restrictions sur tous les actifs nets de la FCI. Le revenu de placement qui sera gagné sur les subventions reçues du gouvernement du Canada est également grevé d'affectations. Par conséquent, la totalité de l'actif net de la FCI est reportée et constatée à titre de produits au fur et à mesure que les dépenses sont engagées, sans solde de l'actif net, en tout temps. Aucun état de l'évolution de l'actif net n'a été dressé étant donné qu'il n'apporterait pas d'information supplémentaire utile.

9 / ENGAGEMENTS

La FCI s'est engagée au cours de l'exercice à attribuer un montant maximal de 311,4 millions de dollars (98,6 millions de dollars en 2011). Un montant de 427,2 millions de dollars (460,1 millions de dollars en 2011) a été versé à des établissements bénéficiaires au cours de l'exercice. Depuis sa création, la FCI a attribué un montant maximal de 5 725,4 millions de dollars, dont 4 213,3 millions de dollars ont été versés en date du 31 mars 2012. Le montant maximum cumulatif attribué inclut 41,1 millions de dollars (33,0 millions de dollars en 2011) qui ne seront pas utilisés par des établissements bénéficiaires, tel que le confirment des rapports financiers finaux pour projets d'infrastructure soumis par des établissements bénéficiaires en date du 31 mars 2012. Le solde des montants attribués sera passé en charges lorsque les déboursés de fonds seront autorisés par la direction.

La FCI a renouvelé le contrat de location pour une durée de dix ans se terminant le 31 juillet 2021 avec option de mettre fin après cinq ans. Le loyer annuel minimum pour ces locaux s'élève à 1,2 million de dollars.

RÉGIME DE RETRAITE

Les employés de la FCI ont le choix d'adhérer au régime de retraite de l'Association des Universités et Collèges du Canada, régime à cotisations déterminées géré par la Financière Sun Life Inc. Les cotisations que l'employeur a versées au régime au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012 ont totalisé 640 506 \$ (575 234 \$ en 2011).

11 / VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

	2012	2011
Intérêts à recevoir et autres débiteurs	3 301 911 \$	1 200 190 \$
Charges payées d'avance	15 997	(19 020)
Créditeurs et charges à payer	(84 359)	834 497
Avantage incitatif relatif à un bail	139 915	—
Dépôts pour le programme entre le Canada et l'Espace européen de la recherche	(1 344)	65 458
	3 372 120 \$	2 081 125 \$